



La Commission Technique CNP
« Normes du Travail & Dialogue Social »

Dakar, le 31 Octobre 2023

Madame Corinne VARGHA
Directrice, Département des Normes
Internationales
Bureau International du Travail (BIT)

Objet : 349^{ème} Session du Conseil d'Administration «Droit de Grève»

Madame la Directrice,

Nous portons à votre attention la position de notre Organisation d'Employeurs, le Conseil National du Patronat du Sénégal (**CNP**), à savoir que l'établissement de normes est l'étape la plus évidente, la plus appropriée et la plus logique pour définir des règles de l'OIT faisant autorité en matière de droit de grève et résoudre ainsi le différend sur son interprétation.

Nous soutenons que l'établissement de normes est lié au mandat principal de l'OIT et reflète les valeurs fondamentales de l'OIT que sont le tripartisme et le dialogue social. En effet, seule l'élaboration de normes garantira que tous les mandants de l'OIT puissent s'engager activement dans le processus, que toute solution obtenue soit fondée sur un consensus ou au moins une large majorité, et que tout résultat adopté soit universellement pertinent et accepté.

Nous précisons aussi que l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant tel qu'un protocole à la convention 87 sur le droit de grève ou, plus largement, sur l'action syndicale, déterminerait la portée et les limites du droit de grève au niveau international, dans la mesure du possible, et comblerait le vide réglementaire qui existe actuellement dans le corpus de normes de l'OIT. Ce faisant, le protocole établirait clairement une fois pour toutes que les règles sur le droit de grève qui ont le soutien des mandants tripartites de l'OIT ne sont contenues que dans le protocole, et non dans la convention 87.

En conséquence, nous vous saurions gré des dispositions que vous voudrez bien prendre afin que notre position d'employeurs puisse être enregistrée et prise en compte.

Nous vous prions d'agréer, **Madame la Directrice**, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétaire Général Adjoint

CONSEIL NATIONAL
DU PATRONAT DU SÉNÉGAL (CNP)
7 RUE JEAN MERMOZ - BT: 3537 - DAKAR
Tel : 33 889 65 65 - Fax: 33 822 28 42

7, RUE JEAN MERMOZ · B.P. 3537 DAKAR · TEL. (221) 33 889 65 65 · FAX (221) 33 822 28 42 · CNP@ORANGE.SN

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU SÉNÉGAL